

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 décembre 2016

RESPECT ANIMAL EN ABATTOIR - (N° 4312)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par

M. Viala, M. Daubresse, M. Abad, M. Mariani, Mme Poletti, M. Bouchet, M. Lett et M. Luca

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« L'observatoire national des abattoirs remet un rapport sur les évolutions envisageables sur l'abattage rituel, de façon à évaluer la faisabilité de l'introduction de méthodes d'étourdissement réversibles sans contrevenir aux exigences des cultes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suite aux travaux de la commission d'enquête, il est inenvisageable qu'une proposition de loi visant à améliorer la situation des abattoirs Français et prétendant traiter de tous les sujets majeurs débattus lors des très nombreuses auditions conduites par les commissaires, à l'Assemblée nationale et sur le terrain, ne tienne pas compte des questions qui ont été soulevées autour de l'abattage rituel. Tout en comprenant ses fondements et la place qu'il tient dans le modèle économique de nombre de nos abattoirs, il n'en demeure pas moins nécessaire d'initier une réflexion partagée sur les évolutions envisageables de sa pratique.